

SHIPPAGAN

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 2 avril 2024

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire). Armand Caron (maire suppléant), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière), Joannie Larocque (adjointe administrative) et Pierre S. Doiron (directeur général adjoint).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 13 personnes, dont un journaliste de l'Acadie nouvelle.

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h.

2. Divulgarion de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Amélie Ferron- Roussel que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 26 février 2024

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 février 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – février et mars 2024

La greffière a fait état des permis pour les mois de février et mars 2024.

6.2. Autre

La municipalité a reçu une réponse à la correspondance envoyée par Monsieur le Maire, de la part de Philippe Pellerin, directeur de la Surveillance par intérim, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, concernant la fermeture de la Banque Scotia. Selon leur analyse, l'ACFC est d'avis que la Banque Scotia a pris des mesures raisonnables pour consulter la collectivité et aviser tous les clients concernés, de la fermeture de la succursale.

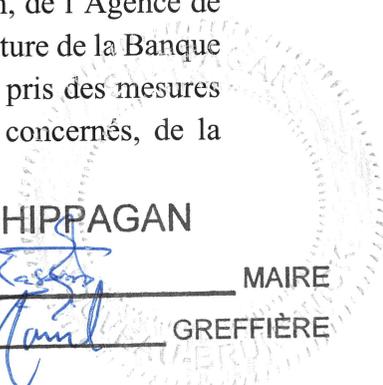
SHIPPAGAN



MAIRE



GREFFIÈRE



La municipalité a reçu une copie conforme de lettre destinée à l'Honorable Gary Crossman de la part du président du Comité de Gestion environnemental de la rivière Pokemouche, M. Rodrigue Haché, soulevant des préoccupations concernant la qualité de l'eau de la rivière en lien avec la déforestation et l'opération de bleuetières.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1. Présentation de la modification au plan municipal – Projet Treehouse – 1^{re} Rue

La greffière présente la modification au plan municipal concernant le projet Treehouse sur la 1^{re} Rue.

8.2. Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme – Projet Treehouse – 1^{re} Rue

Sujet : Modification au plan municipal et à l'arrêté de zonage – Projet Treehouse – 1^{re} Rue

Proposé par le conseiller Laurent Robichaud

Appuyé par la conseillère Eda Roussel

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 20 février 2024 d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions de l'article 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage ; et

CONSIDÉRANT QUE l'article 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs ;

IL EST RÉSOLU QUE :

a) La greffière se charge au nom et pour le compte du Conseil de donner dans les délais prescrits à l'article 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions de l'article 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme* ;

b) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 6 mai 2024 en la salle Ernest-Richard à Shippagan, N.-B. à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Nomination – greffier adjoint par intérim

À la suite de la démission de la greffière adjointe par intérim et afin d'appuyer le service de greffe de la municipalité et d'assurer la continuité des opérations lors du congé de maternité de la greffière adjointe, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel de nommer M. Pierre S. Doiron à titre de greffier adjoint par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Demandes de dons

La municipalité a reçu plusieurs demandes de dons, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'octroyer les montants suivants :

- **Table de Concertation pour contrer la violence conjugale et familiale dans la Péninsule acadienne**, pour contribuer au 2e Sommet sur le consentement et les relations saines qui se déroulera dans la Péninsule acadienne les 23 et 24 mai 2024, 300 \$;
- **Club 50 et plus de Le Goulet**, pour soutenir leur collecte de fonds en l'honneur du 15^e anniversaire du club, 300 \$;
- **Miss Teen Shippagan les Îles**, octroyer un rabais pour la location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne afin de contribuer à la 7e édition de leur pageant qui aura lieu le samedi 8 juin 2024, et dont les fonds seront remis à La Ruche de Lamèque, 300 \$,
- **Les Résidences Inkerman Inc.**, pour soutenir leur collecte de fonds qui servira à financer les activités des résidents, l'entretien de leur fourgonnette communautaire et l'achat d'équipements divers, 300 \$.
- **Centre récréatif d'Inkerman**, pour contribuer aux différents frais associés au fonctionnement du Centre, 5 000 \$;
- **Pageant Mlle pour la cause**, pour contribuer à leur événement dont les bénéfices seront remis à la Fondation Dave Hébert qui vise à aider les jeunes enfants de la région des Îles Lamèque et Miscou, 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Système de traitement de l'eau – Piscine régionale de Shippagan

Après avoir eu plusieurs problèmes avec le système de traitement de l'eau au sel, dont des problèmes évidents d'érosion causés par celui-ci, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud de remplacer ce système par un système de traitement au chlore pour la somme de 10 100 \$ taxe en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. Plan stratégique

À la suite de l'appel d'offres par invitation lancée concernant le plan stratégique, 5 soumissions ont été reçues. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel, d'accepter la soumission de O'Stratégies pour la somme de 36 000 \$, taxe en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Logo / image de marque

À la suite de l'appel d'offres par invitation lancée le logo et l'image de marque de la nouvelle municipalité, 3 soumissions ont été reçues. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'accepter la soumission de Vivify pour la somme de 52 500 \$, taxe en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8. Nomination du 2e Capitaine – Service d'incendie de Shippagan

À la suite de la recommandation du comité de sélection pour la nomination du 2e Capitaine, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Eda Roussel que l'on nomme M. Pierre-Olivier Mallet au poste de 2e Capitaine, pour un mandat de 2 ans se terminant le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIÈRE

8.9. Autorisation de nettoyage – lieu inesthétique – NID 20757381

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que le conseil autorise le personnel municipal et les agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux, à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de nettoyage/démolition de la propriété identifiée par le NID 20757381, située au 399, 1^{re} Rue à Shippagan, et que le conseil autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre la propriété conforme à l'arrêté municipal no 23-2023 *ARRÊTÉ SUR LES LIEUX INESTHÉTIQUES ET DANGEREUX DANS LA MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN* et à la *Loi sur la gouvernance locale*. Il est également résolu que le conseil autorise le personnel municipal à entreprendre les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10. Autorisation de nettoyage – lieu inesthétique – NID 20375846

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil autorise le personnel municipal et les agents chargés de l'exécution des arrêtés municipaux, à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de nettoyage/démolition de la propriété identifiée par le NID 20375846, située à Haut-Shippagan et que le conseil autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre la propriété conforme à l'arrêté municipal no 23-2023 *ARRÊTÉ SUR LES LIEUX INESTHÉTIQUES ET DANGEREUX DANS LA MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN* et à la *Loi sur la gouvernance locale*. Il est également résolu que le conseil autorise le personnel municipal à entreprendre les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11. Suivi de l'état de dégradation de la ligne de côte 2024 – Secteur Le Goulet

Après avoir pris connaissance des résultats du projet pour le Fonds en fiducie pour l'environnement pour le secteur de Le Goulet dirigé par l'équipe de VALORES, le conseil municipal a demandé une soumission des coûts pour mettre à jour les données de l'étude pour 2024. Il est donc proposé par la conseillère Eda Roussel, appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'accepter la proposition de VALORES et de déboursier 5 323 \$, taxe en sus, pour réaliser ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12. Acquisition du terrain – NID 20656401

En prévision des logements supplémentaires qui devront être construits dans la municipalité d'ici 2026 grâce à la subvention fédérale du Fonds pour accélérer la construction de logements. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'acquérir une partie du terrain, numéro d'identification de parcelle 20656401 appartenant à M. Marc Cormier au prix de 80 000 \$, taxe en sus, et ayant une superficie de 110 000 pieds carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13. Demande d'autorisation de projet communautaire – Cabanes à hirondelles

Le conseil a reçu une correspondance de la part d'un citoyen, M. Gabriel Légère, pour demander l'autorisation de placer des cabanes à hirondelles sur deux terrains municipaux dans le cadre d'un projet communautaire. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron- Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer l'autorisation à M. Légère et de lui prêter le matériel nécessaire à la réalisation de son projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h10.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h50.